

Organisation des cours de natation

Le sport c'est la ressource asbl

Piscine Bertrix/ parents

Le sport c'est la ressource asbl
Ponsard Julien (président)
N° Asbl : Be 05 07851220.
Iban : BE81 1043 7501 9124
Rue du ménil 58, 6730 Breuvanne.

0474/ 93 07 52
info@ressource-toi.be
www.ressource-toi.be

Organisation des cours

Mesures Covid

Ci-dessous, nous vous envoyons les modalités d'ouverture de la piscine du Centre Sportif.

Celles-ci sont susceptibles d'être adaptées suivant l'évolution de la crise sanitaire.

A noter que toute personne est tenue de se conformer aux instructions et directives du personnel de l'établissement en fonction à ce moment.

Ces modalités sont les suivantes :

- Les **instructions et pictogrammes** doivent être suivis et respectés.
 - La **désinfection des mains** à l'entrée du bâtiment est obligatoire.
 - Le **port du masque** est obligatoire dans les vestiaires sauf pour les enfants (- 12 ans)
 - Seuls les vestiaires **collectifs réservés** pour les cours pourront être utilisés.
- Aucun vêtement** ne pourra être laissé dans le vestiaire réservé pendant le cours de votre/vos enfant/s.
- Les parents ne peuvent **pas rester dans l'enceinte du bâtiment pendant le cours.**
 - Les parents ne peuvent **pas rester dans l'enceinte du bâtiment pendant le cours sauf s'il s'acquitte d'une entrée piscine nageur pour après se diriger en maillot à la piscine.**

Grâce à cela, il vous sera possible d'assister à **distance** au cours de votre enfant. Une activité ludique familiale **après la séance sous votre responsabilité** peut être après envisagée...

Les lectures de ce document et règlement seront obligatoires.

Adresse de la piscine :

- Complexe sportif
- Rue du Culot, 44
- 6880 Bertrix

Une fois arrivé à la piscine, vous serez tenus de vous présenter à **la réception qui sera à l'entrée.**

Vous devrez expliquer que vous avez cours avec l'asbl le sport c'est la ressource. L'entrée faisant partie de la cotisation, rien ne devra être payé par **l'enfant faisant le cours.**

1° Il est préférable **pour le premier cours** de venir minimum **10 minutes à l'avance.**

Pour rappel : *Article. 14. Retard d'un parent avec son enfant pour son cours. Il ne sera pas possible de récupérer une arrivée tardive en fin de séance. Le cours commence et se termine à l'heure réservée.*

2° La règle des 2 minutes

Après ce premier cours, ne pas venir à la piscine trop longtemps à l'avance.

Évitons le temps d'attente trop long.

Les 2 minutes (maximum) avant le début du cours et pour vous parents avant la fin du cours de votre enfant doivent se faire à la "zone 1".



Zone 1

3° Seuls les vestiaires **collectifs réservés** pour les cours pourront être utilisés. L'habillage de votre enfant en tenue correcte est sous votre responsabilité.

Rappel de la **tenue obligatoire** :

- Maillot (pas de short)

- Bonnet de bain.
- Si verrue au pied, chaussette en latex **obligatoire**.
- Pas de brassards
- Pas de lunettes pour le niveau 1 et 2

Attention, si nous constatons **une verrue non protégée**, l'entrée vous sera **refusée**.

Attention, l'asbl conseille vivement une combinaison pour les enfants d'un âge inférieur à 3 ans participants au cours privatif.

4° Vestiaires (voir pictogramme)

Seuls les vestiaires **collectifs réservés** pour les cours pourront être utilisés.

Aucun vêtement ne pourra être laissé dans le vestiaire réservé pendant le cours de votre/vos enfant/s.

A votre charge,

Afin de ne pas perturber le cours, un passage aux toilettes est obligatoire avant la prise en charge de votre enfant par son moniteur.

Pour éviter d'avoir du stationnement (interdit) à la « zone de passage ».

Seulement en présence du moniteur, vous pourrez faire passer votre enfant par les vestiaires individuels ou collectifs. Il le rejoindra à la "zone de passage".

Votre présence avant le cours à la zone de passage n'est pas autorisé. (règle des 2 minutes)



Zone de passage

***Interdit d'accès**

Même si la porte est ouverte, merci de ne jamais passer par cet endroit svp.

Les vestiaires individuels situés à côté sont une autre solution de passage rapide vers la zone piscine (attention à la barrière hygiène)



***Interdit d'accès, l'accès à la piscine par cette porte n'est pas autorisé.**

Merci de rester avec votre enfant jusqu'à sa prise en charge de son moniteur.

A charge du moniteur.

Douche ainsi que pédiluve sont obligatoires. Cette étape fait partie du cours et se fera avec le moniteur.

5° Les parents ne peuvent pas rester dans l'enceinte du bâtiment pendant le cours sauf s'il s'acquitte d'une entrée piscine nageur pour après se diriger en maillot à la piscine.

Grâce à cela, il vous sera possible d'assister à **distance** au cours de votre enfant. Une activité ludique familiale **après la séance sous votre responsabilité** peut être après envisagée...

6° Si retard

Il devra venir rejoindre seul son moniteur **préalablement interpellé.**

Attention, pour la sécurité, le moniteur doit avoir un visuel avec vous et votre enfant avant son déplacement.

Vous devrez rester bienveillant.

Si vous estimez que votre enfant ne peut pas se débrouiller seul, le maître-nageur accepte que le parent vienne amener à pieds nus ou avec protections chaussures son enfant au bord de l'eau.

Merci de vous assurer qu'il arrive près de son moniteur et pris en charge avant de rejoindre les gradins / zone 2. (garder un visuel)

7° Attention aucune période jouée sera possible avant ou après la séance.

Les parents et enfants doivent avoir **quitté l'enceinte du bâtiment pour la fin de l'heure de cours** qui leur est réservée.

8° Vous devrez vous trouver **à la zone 1** pour récupérer votre enfant **à la fin de son cours**.

Attention à la **ponctualité** ! (règle des 2 minutes)

Nous vous ramènerons votre enfant à cet endroit.

Pour rappel, nous ne serons **nullement responsables** de tout accident.

Si douche d'après piscine, elle sera sous votre responsabilité.

9° Tout **document mutuel** devra être envoyé au siège de l'asbl. En plus de cette attestation à remplir, une deuxième enveloppe préalablement remplie et affranchie devra y être glissée pour son retour à votre domicile.

- *Julien Ponsard*
- *58 rue du ménil*
- *6730 Breuvanne*

Merci d'avance de respecter cette organisation et **ne pas déranger les moniteurs** lors de leur travail.

10° Les cours se feront dans **une piscine publique à des heures publiques**.

Bruits, éclaboussures, affluence sont parfois les conditions de travail.

Prenons les choses positivement, cela rentre dans l'accoutumance !

11° Nous, Moniteurs du club « Le sport c'est la ressource asbl », sommes tenus **d'optimiser et de concrétiser l'évolution** dans l'apprentissage de l'enfant dans **les différentes nages**.

Nous nous engageons à avoir notre propre méthode et être en cohésion entre nous les Moniteurs du club.

12° Merci de lire attentivement le règlement

Asbl le sport c'est la ressource

Julien Ponsard - Président

www.ressource-toi.be

RESSOURCE-TOI !

